



MANZIAT INFOS

Journal Municipal Trimestriel - Mars 2013 - N° 21
www.manziat.fr

Commission Espace du Chêne

Josiane Feydel, Pascale Catherin, Marie-Eve Boyat, Arnaud Coulon, Denis Boyat, François Duby, Christian Catherin, Stéphanie Bernard et Denis Lardet (responsable).

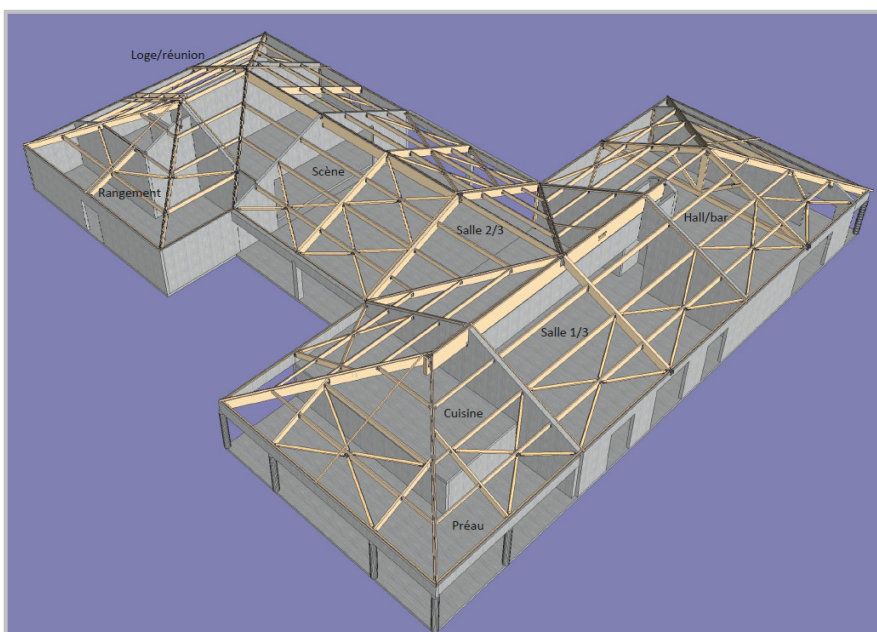
Malgré un hiver humide et maussade les travaux de la future salle polyvalente avancent. Ces hommes qui travaillent par tous les temps sont à saluer car leur tâche est souvent rendue difficile par des conditions météorologiques chaotiques.

Après les fondations par puits, ce fut au tour des murs de s'élever. La solution retenue pour ce projet par les spécialistes de la construction fut celle de murs en béton armé.

Le béton armé est un matériau de construction qui associe béton et barres d'acier. Il conjugue ainsi les qualités de compression du béton et la résistance à la traction de l'acier. Utilisé seul, le béton peut endurer des efforts de compression mais sa résistance aux efforts de traction est faible.

Le fait de placer des barres d'acier, qui jouent le rôle d'armature, permet de pallier à cette carence.

Le bureau d'études structures en charge du dossier a eu pour mission de fournir des plans détaillés aux maçons concernant les dimensions, les aciers, les ouvertures et les réservations pour les autres corps de métier.



Et maintenant un zoom sur la charpente

La charpente de la salle polyvalente est une structure constituée de poutres en lamellé-collé.

Le bois lamellé-collé est constitué de planches de bois calibrées, séchées et assemblées par collage.

Cette technique permet la réalisation de poutres de grandes longueurs et de fortes sections tout en garantissant un niveau de résistance adéquate.

Il y aura notamment deux faîtières (axe NORD/SUD) de 13 mètres X 0,90 et deux autres (axe EST/OUEST) de 22,65 mètres X 1.26.

La charpente est de réalisation classique pour les salles annexes (pannes sur arêtiers et fermes triangulées).

Par contre, la contrainte architecturale sur la grande salle (pas d'élément de structure dépassant du plafond) a conduit à une conception particulière.

Le faitage est l'élément porteur principal. Il s'appuie sur des arbalétriers qui viennent en butée contre la maçonnerie.

Ce sont donc les murs en béton qui équilibrent la poussée des arbalétriers.

Manziat Infos n° 21 Sommaire

Commission Espace du Chêne	01
Séance du Conseil du 12/12/2012	02
Séance du Conseil du 21/01/2013	03
Séance du Conseil du 31/01/2013	04
Séance du Conseil du 20/02/2013	06
Tableau des abréviations	08
Haies bocagères	08
Station d'épuration	09
Travaux de la RD933	09
Aménagements de la RD933	09
Site internet communal	10
PPRI - Réunion publique	11
Conscrits 2013	11
Informations Mairie	12
Dates à venir au calendrier des fêtes	12

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 12 Décembre 2012

Membres en exercice : 17 – Excusés : Thierry BOYAT, Arnaud COULON et Jean LAURENT

Une minute de silence est effectuée en souvenir de Daniel DESROCHES.

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012 :

le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

1) Convention relative à l'alignement de l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires sur l'allocation de fidélité et à son financement

Depuis 1998, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain verse à l'ensemble des anciens sapeurs-pompiers volontaires, l'allocation de vétérance prévue par la loi du 3 mai 1996 au bénéfice de tout sapeur-pompier volontaire ayant effectué au moins vingt ans de service, à compter de l'année où il atteint la limite d'âge de son grade ou de l'année de fin de la prolongation d'activité, ou ayant une durée de service de quinze ans en cas d'incapacité opérationnelle médicalement reconnue.

Cette allocation de vétérance doit être financée par les contributions des collectivités territoriales et des établissements publics, autorités d'emploi des sapeurs-pompiers volontaires, et constitue pour ces autorités d'emploi, une dépense obligatoire.

Or, le SDIS a procédé, jusqu'à ce jour, au versement de l'allocation de vétérance sans recouvrement des contributions correspondantes auprès des collectivités territoriales concernées.

C'est dans ces conditions, que Monsieur le Préfet de l'Ain s'est étonné de cette situation auprès du Président du conseil d'administration du SDIS, lui rappelant par courrier en date du 19 octobre 2010, le défaut de recouvrement des recettes correspondantes aux sommes versées au titre de l'allocation de vétérance, représentant pour l'exercice 2009 la somme de 1.224.000€.

Par ailleurs, le conseil d'administration du SDIS, le Bureau de l'Association des Maires de l'Ain, et le Bureau de l'Association des Maires Ruraux de l'Ain, ont souhaité procéder à une revalorisation de l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires en l'alignant sur l'allocation de fidélité.

En effet, l'article de 1996 modifiée par la loi de juillet 2011, relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique, dispose en ces termes que « *Les collectivités territoriales et les établissements publics concernés peuvent décider d'augmenter le montant de l'allocation de vétérance que perçoit le sapeur-pompier volontaire. Le montant cumulé de la part forfaitaire et de la part variable de l'allocation de vétérance ne peut dépasser le montant de l'allocation de fidélité mentionnée à l'article 15-6.* »

Enfin, l'ensemble des collectivités ont souhaité contribuer à l'effort de financement de l'allocation de vétérance alignée sur l'allocation de fidélité et moduler la répartition de cette contribution entre l'ensemble des communes du département de l'Ain en proportion de la population de référence utilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce qui représente en 2012, la somme de 2,80 € par habitant DGF (x 1944= 5.443,20€).

Je vous propose donc :

- d'aligner le montant de l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires sur le montant de l'allocation de fidélité ;
- de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2013, la dépense correspondante au prorata de la population DGF de la collectivité ;
- de m'autoriser à signer avec le SDIS la convention ci-jointe en annexe.

Le Conseil fait remarquer que c'est une nouvelle charge qui s'abat sur la Commune. Cette dernière verse déjà une contribution annuelle au SDIS de plus de 26.000€, et ce dernier, en raison de son mode de gestion, se décharge une nouvelle fois. Les déplacements des pompiers pour les interventions bénignes pourraient être rationalisés, et le SDIS pourrait fonctionner à moindre coût en engageant moins de personnel gradé. Le débat

sur cette contribution ayant eu lieu dans les mois précédents avec les associations de Maires, le Conseil accepte toutefois à mains levées et à l'unanimité de verser cette allocation, en insistant bien sur le fait que les communes ne pourront indéfiniment combler les excès des SDIS.

2) Approbation des nouveaux tarifs du cimetière

Josiane FEYDEL présente le nouveau tableau des tarifs des concessions du cimetière :

Tarifs des concessions en terre	15 ans	30 ans
Concession en terre 2 m ²	100.00 €	200.00 €
Concession en terre 4m ²	200.00 €	400.00 €
Tarifs des concessions columbarium	15 ans	30 ans
Individuelle	130.00 €	260.00 €
Double	260.00 €	520.00 €
Familiale	350.00 €	700.00 €
Tarif emplacement pour caverne	15 ans	30 ans
1 m ²	50.00 €	100.00 €
Taxe de dispersion des cendres	100.00 €	
Inscription perpétuelle obligatoire (loi du 19 /12/2008)	Prix gravure (plaque fournie)	
Taxe d'inhumation ou de scellement d'urne (sur les concessions en terre uniquement)	50.00 €	
Mise en caveau provisoire	5 € par jour (maxi : 6 mois)	

Les tarifs ont donc été réajustés par rapport à la réalité des coûts de revient. En effet lorsque l'on revend des concessions qui étaient occupées, il faut faire nettoyer le dessus et le dessous, et cela coûte cher. Concernant le columbarium, le tarif est simplement le prix de l'installation rapporté au nombre de cases. Concernant les cavernes, le terrain sera loué, charge à la personne de faire installer sa caverne. Il n'y a aucun bénéfice réalisé sur le cimetière.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs proposés, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2013.

3) Classement de l'impasse Bichateau en voie communale

Josiane FEYDEL rappelle au conseil municipal que l'enquête publique pour le passage de l'impasse de Bichateau en voie communale est achevée. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet dans son rapport du 14 novembre 2012. En effet la demande lui paraît légitime en raison de la présence du cabinet médical et personne n'est venu contester le projet pendant la durée de l'enquête.

Vu les pièces du projet dressé par la Commune de Manziat, en vue du classement de l'impasse Bichateau en voie communale ;
Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-9 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2012 acceptant le projet susvisé et décidant de la réalisation d'une enquête publique ;

Vu l'arrêté municipal, en date du 27 août 2012 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 8 octobre 2012 au lundi 22 octobre inclus sur le projet dont il s'agit ;

Vu le certificat d'affichage, les résultats de l'enquête et les conclusions de M. le commissaire enquêteur ;

Considérant l'intérêt certain que présente pour la commune la réalisation projetée, le Conseil municipal émet, à mains levées et à l'unanimité, un avis favorable au classement définitif dans la voirie communale de l'Impasse de Bichateau. Il autorise la mise

à jour du tableau de classement des voies communales et du plan des voies classées.

4) Attribution d'indemnités au Receveur municipal.

Josiane FEYDEL fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités à Monsieur François SEBERT, Receveur à Saint Laurent sur Saône. Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil est d'accord pour :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires (467.38€ net);

- que ces indemnités seront calculées selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

Informations et questions diverses

Josiane FEYDEL informe le Conseil qu'un vol d'ordinateur et de ballons a eu lieu à l'école publique. Le devis présenté par Mr JAMBON pour remplacer le matériel volé s'élève à 530€.

La réception des travaux de la fibre optique aura lieu le 18 décembre à 15h30.

Ce même jour, la Commission environnement invite les agriculteurs à une réunion. Olivier FAVRE projette au Conseil le diaporama qui sera présenté lors de cette réunion. Le but de cette réunion sera de chercher des solutions en commun, dans l'intérêt de tous. Tous les conseillers qui souhaiteraient participer à cette réunion sont conviés.

Le problème de l'horloge du clocher va être diagnostiqué par une entreprise spécialisée.

Les boucles de détection et les radars des feux tricolores seront changés une fois les travaux de la RD 933 effectués.

La 1ère tranche de ces travaux devrait être finie avant Noël.

La CCPB a annoncé une hausse de 1.9% de la part fixe de la redevance des ordures ménagères et de 5.9% le kilo. Humosol fermant au 31 décembre, la CCPB étudie de nouvelles solutions qui pourraient s'avérer moins onéreuses que la première.

La CCPB se situe d'ailleurs en bonne position des collectivités en matière de tri.

Josiane FEYDEL informe ensuite le Conseil que de nombreuses condoléances ont été reçues en Mairie.

Denis LARDET effectue ensuite un point sur l'avancée des travaux de la salle en montrant quelques photos au Conseil.

Pascale CATHERIN informe d'une part, que les balises endommagées près des coussins Berlinoises ont été remplacées par des poteaux bois plus résistants et d'autre part que le bi-couche sous la rambarde du stade de foot vient d'être réalisé.

Denis BOYAT informe le Conseil que la mise en paquets du bulletin et du Manziat infos aura lieu vendredi 21 décembre.

Séance du Conseil Municipal du Lundi 21 Janvier 2013

Membres en exercice : 19 – Excusés : Stéphanie BERNARD et Olivier FAVRE

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Josiane FEYDEL, 1^{er} Adjoint assurant la suppléance du Maire, qui, après l'appel nominal et rappel du procès-verbal des opérations électorales du 13 janvier dernier, a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente demande au conseil de bien vouloir désigner le ou les secrétaires de séance en référence à l'article L 2121-15 du CGCT.

M. Arnaud COULON a été désigné en cette qualité par le Conseil Municipal.

Présidence de l'assemblée

Mme Josiane FEYDEL, la plus âgée des membres du Conseil Municipal, a continué d'assurer la présidence de l'assemblée en application de l'article L 2122-8 du CGCT.

17 conseillers étant présents, la condition de quorum posée par l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

Mme la Présidente précise qu'Olivier FAVRE a donné procuration à Denis CATHERIN et Stéphanie BERNARD à Denis BOYAT.

Election du Maire

Mme la Présidente a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs ont été désignés : Luc VOISIN et Christian LACROIX.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Josiane FEYDEL : 18 voix

Mme Josiane FEYDEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Election des adjoints

Avant de passer à l'élection des Adjoints, le Conseil Municipal a d'abord été invité à en fixer le nombre, comme le prévoit l'article L 2122-2 du CGCT, ce nombre ne pouvant excéder 30 pour 100 de l'effectif du Conseil, soit 5. A scrutin secret, le conseil fixe le nombre des Adjoints à 4.

Ensuite, le conseil est invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il lui est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (Article L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT)

Premier Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Mr Denis LARDET : 17 voix

M. Denis LARDET Denis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Deuxième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Mme Pascale CATHERIN : 18 voix

Mme Pascale CATHERIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

Troisième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. Denis BOYAT : 18 voix

M. Denis BOYAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Quatrième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. Jean LAURENT : 18 voix

M. Jean LAURENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

Suivent les signatures.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 31 Janvier 2013

Membres en exercice : 19 – Excusée : Marie-Eve BOYAT

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 15 voix pour et 3 abstentions des absents.

Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 16 voix pour et 2 abstentions des absents.

1) Révision de la composition des commissions et des délégations de la Commune

Madame le Maire propose aux conseillers de faire le point sur la composition des commissions et sur les délégations suite aux élections complémentaires.

Les commissions se présentent désormais ainsi :

- Commission VOIRIE :

Responsable : Pascale CATHERIN

Membres : Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN

- Commission FINANCES :

Responsable : Josiane FEYDEL

Membres : Denis LARDET, Pascale CATHERIN, Denis BOYAT, Jean LAURENT, Luc VOISIN, François DUBY, Denis CATHERIN

- Commission ASSAINISSEMENT :

Responsable : Jean LAURENT

Membres : Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Luc VOISIN, Agnès CATHERIN

- Commission BATIMENTS :

Responsable : Denis LARDET

Membres : Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS

- Commission URBANISME :

Responsable : Denis LARDET

Membres : Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT

- Commission CULTURE, LOISIRS, EDUCATION, SPORT :

Responsable : Denis BOYAT

Membres : Josiane FEYDEL, François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Olivier FAVRE

- Commission COMMUNICATION :

Responsable : Denis BOYAT

Membres : Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD

- Commission ENVIRONNEMENT :

Responsable : Jean LAURENT

Membres : Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD

- Commission MANIFESTATIONS :

Responsable : Pascale CATHERIN

Membres : Josiane FEYDEL, Denis BOYAT

- Commission ESPACE DU CHENE :

Responsable : Denis LARDET

Membres : Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CA-

THERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD

Les délégations se présentent désormais ainsi :

- Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze :

2 titulaires : Pascale CATHERIN et Jean LAURENT

2 suppléants : Jacques PÉNIN et Denis CATHERIN

- Syndicat d'endiguement de Pont de Vaux à Feillens :

3 titulaires : Thierry BOYAT, Stéphane ARNAL et Christian CATHERIN

1 suppléant : Pascale CATHERIN

- Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :

1 titulaire : Denis LARDET

1 suppléant : François DUBY

- Association de gestion de la MARPA :

2 titulaires : Christian LACROIX et Jacques PENIN

- Communauté de Communes du Pays de Bâgé :

4 titulaires : Denis LARDET, Pascale CATHERIN, Arnaud COULON

4 suppléants : Jean LAURENT, Thierry BOYAT, François DUBY, Jacques PENIN

- Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires :

4 titulaires : Josiane FEYDEL, Denis LARDET, Denis BOYAT, Denis CATHERIN

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Président : Josiane FEYDEL

4 titulaires : Thierry BOYAT, Marie Eve BOYAT, Olivier FAVRE, Pascale CATHERIN

- Comité de Jumelage :

1 titulaire : Christian CATHERIN

1 suppléant : Ludovic DESMARIS

- Correspondant de la "Prévention Routière" :

Ludovic DESMARIS

- Correspondant "Défense" :

Pascale CATHERIN

- Correspondant "Office du tourisme de Bagé " :

Josiane FEYDEL

2) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres n'a désormais plus que 2 titulaires, au lieu de 3 titulaires et 3 suppléants, en plus du Maire. Il faut donc désormais procéder au renouvellement intégral de la CAO, les suppléants devant être en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection est prévue par l'article 22 du CMP à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour représenter les listes en présence au Conseil. Le conseil ne comportant qu'une seule liste :

- Titulaires : Denis LARDET, Jacques PENIN, Pascale CATHERIN

- Suppléants : Stéphane ARNAL, Olivier FAVRE, Denis CATHERIN

3) Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, suite à leur

élection. Elle propose de poursuivre avec le montant maximal pour chacun d'eux, 43 % de l'indice 1015 pour le Maire soit 1 634.62€ brut, et 16.50 % du même indice pour chacun des adjoints soit 627.24€ brut.

Madame le Maire précise qu'un poste d'adjoint a été supprimé, ils ne sont plus que quatre.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité, décide d'allouer les montants maximum autorisés, pour le Maire et pour les Adjoints. Ces indemnités prennent effet à la date d'entrée en fonction, soit le 21 janvier 2013.

4) Désignation du délégué des élus au CNAS

Madame le Maire indique au Conseil municipal que suite au renouvellement de janvier 2013, il faut désigner officiellement le nouveau délégué des élus au collègue des élus du CNAS. Elle se propose donc pour assurer cette fonction, qui était déjà assurée par le précédent Maire.

Le Conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité, accepte de désigner Josiane FEYDEL, Maire, comme déléguée au collège des élus du CNAS.

5) Instauration des dossiers de demande de subventions pour les associations

Madame le Maire rappelle au Conseil que les demandes de subventions des associations ont été étudiées par la Commission CLES afin d'être encadrées. 26 associations se sont d'ailleurs rendues à la réunion organisée le 28 janvier pour leur présenter le projet.

La Commune a défini trois types de subventions.

Le 1^{er} type de subventions concerne la formation des jeunes de moins de dix huit ans. Il s'adresse aux associations culturelles et sportives auxquelles il sera versé par enfant et par an 15€ pour les associations sportives et 35€ pour les associations culturelles.

Le 2^{ème} type de subventions vise à participer au fonctionnement de l'association quand le service fourni relève de l'intérêt public : les formations musicales pour des cérémonies officielles, le Restaurant scolaire qui assure la surveillance des enfants, les activités périscolaires, les associations de parents d'élèves, toute association qui célèbre son cinquantenaire avec une animation concernant la Commune, et à titre caritatif une association qui œuvre pour le bien public.

Le 3^{ème} type de subventions concerne les demandes exceptionnelles : investissement lourd en matériel ou en équipement, action ponctuelle d'envergure. Le dossier devra alors comprendre : une présentation du projet, les comptes financiers approuvés par la dernière AG, le budget prévisionnel de l'action, les partenaires éventuels et une déclaration sur l'honneur.

La Commune n'interviendra pas sur du bâti privé.

Ces aides seront calculées sur un pourcentage : 25% du coût de l'action, elles sont plafonnées à 5000 € sur une durée de 5 ans. Un dossier, demandé en mairie, sera à constituer ; il devra comporter tous les éléments justificatifs de la demande.

L'association devra attester de la conformité de l'utilisation de la subvention avec le projet (factures...) en déposant un bilan final en Mairie dans les 6 mois qui suivent la réalisation de l'action ou du projet.

La date butoir de remise du dossier de demande de subvention exceptionnelle sera pour chaque année le 1^{er} février, sauf pour l'année 2013 où un délai supplémentaire est laissé jusqu'au 1^{er} mars.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide ce nouveau mode de demande de subventions, et autorise Madame le Maire à le mettre en place pour l'année 2013.

6) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire CIGAC et intégration des agents IRCANTEC

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat d'assurance du personnel CNRACL auprès de Groupama et plus particulièrement du CIGAC devait être modifié pour l'année 2013 afin d'intégrer les agents IRCANTEC. En raison des circonstances, il n'a pas pu être délibéré avant. Ce contrat permet à la collectivité d'être indemnisée lorsque les agents sont en arrêt maladie.

Le Centre de Gestion s'était vu confier la mission de consulter pour les collectivités, et leur meilleure proposition, auprès de la

société Gras Savoye, s'avère moins avantageuse pour la collectivité que celle du CIGAC.

Madame le Maire propose donc :

- pour les agents CNRACL, l'option de garantie à 5.09% du traitement brut avec franchise ferme de 15 jours pour le risque maladie ordinaire uniquement ;

- pour les agents IRCANTEC, l'option de garantie à 1.38% du traitement brut avec franchise ferme de 15 jours pour le risque maladie ordinaire uniquement.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ledit contrat d'assurance du personnel CNRACL et IRCANTEC avec le CIGAC pour une période d'un an, à effet au 1^{er} janvier 2013.

Comptes rendus des commissions :

- Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN)

Denis BOYAT annonce que la Commission a planifié les prochains Manziat Infos. Les membres de la Commission ont été invités à émettre des idées pour l'évolution du Manziat Infos, mais ce format semble convenir à tout le monde.

Des devis ont été demandés pour des panneaux d'affichage dans les quartiers, et pour achever la sonorisation de la salle de réunion de la Mairie.

Le site internet a été mis à jour, et une synthèse de l'enquête de satisfaction sera publiée au prochain Manziat Infos.

Désormais, toutes les réunions publiques seront accompagnées d'une projection, qui dynamise l'écoute du public et anime la réunion. D'ailleurs le diaporama projeté au CCAS et aux nouveaux arrivants va être revu pour 2013.

- Commission Environnement :

(Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN)

Jean LAURENT annonce au Conseil que les subventions demandées pour les haies bocagères ont été accordées par l'Agence de l'eau et le FEADER. Elles seront implantées Chemin Vieux sur 655m de long. L'entreprise sera rencontrée le 11 février prochain. Elle se chargera de la plantation et ensuite de l'entretien.

Les entreprises qui devaient abattre les peupliers vers la station et les acacias vers l'ancienne déchèterie vont être relancées car le travail n'est pas fait.

La Commission a également fait le choix des six sortes d'arbustes à planter le long de la RD 933. L'entreprise viendra sur place fin février.

Concernant les rosiers du rond point qui ont fané, l'entreprise propose de les remplacer pour 1€ le pied.

Jean LAURENT fait ensuite le point sur la réunion qui a eu lieu avec les agriculteurs le 18 décembre 2012. Les problèmes des fossés bouchés et des chemins et routes dégradés ont notamment été abordés, à l'aide d'un diaporama illustrant ces problèmes. Il faudra maintenant travailler sur des points précis. Le but étant de travailler ensemble afin d'améliorer la situation pour l'ensemble des habitants de la Commune.

Le 11 février aura lieu une rencontre avec le responsable voirie de la DDT.

- Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN)

Jean LAURENT explique au Conseil qu'il faut désormais choisir un terrain en zone non inondable pour positionner la nouvelle step. Deux terrains sont envisagés, qui permettraient de récupérer les réseaux en gravitaire et ainsi limiter les travaux, et également de laisser l'infiltration se faire au lieu de la step actuelle. Le problème qui risque de se poser est celui de la trop grande proximité avec les habitations. La solution ultime pourrait alors être de la positionner dans les terres agricoles, par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il faut préciser que les deux communes voisines de RE-PLONGES et FEILLENS doivent également remettre leurs stations aux normes, et qu'elles sont actuellement aussi en zone inondable. Les Maires vont donc essayer de discuter ensemble

avec la Préfecture.

- Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE)

Josiane FEYDEL fait le point sur la réunion avec les associations du 28 janvier 2013. Le livret des associations leur a été présenté, il leur a été expliqué que la réunion des nouveaux arrivants s'est faite sans elles afin de personnaliser au mieux la rencontre. Un forum des associations a été évoqué. De nouveaux tarifs de location pour la salle en construction vont être élaborés. Les associations qui le souhaitent pourront participer à l'inauguration de la salle.

Josiane FEYDEL revient ensuite sur la réunion du 15 janvier avec les enseignants sur le sujet des rythmes scolaires. Elle visait à échanger les informations et non à critiquer la réforme. La question en suspens est pour l'instant la répartition du temps entre éducation nationale et collectivités territoriales. Une journée d'information est organisée par le CNFPT le 15 février et par l'Association des Maires de France le 16 février.

Le conseil général souhaite que les communes prennent le mercredi et non la samedi comme journée complémentaire d'école afin de contenir les coûts de transport.

Il ressort de toutes les incertitudes actuelles qu'il semble plus sage d'attendre la rentrée 2014 pour mettre en place cette réforme. La Commune a jusqu'au 31 mars pour prendre sa décision. Attendre lui permettra de voir ce qui aura été fait ailleurs. Il faudra des activités qualitatives et non simplement remplir le temps. Se posera le problème de l'encadrement des enfants. Il faudrait pour l'école publique pas moins de sept à huit encadrants par jours pour 1/2h à 3/4d'h d'activités. Cette question sera également abordée avec la CCPB.

- Commission Bâtiments :

(Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS)

Denis LARDET fait le point sur tous les travaux qui ont été effectués durant l'année 2012.

Concernant l'année 2013, il propose de remettre en état l'intérieur de l'appartement de la Cure et également de rendre cet appartement indépendant au niveau de l'électricité, de l'eau et du gaz, afin de pouvoir le louer. L'extérieur serait aussi à refaire, mais cela pourrait attendre 2014. La location pourrait amortir les travaux sur 6 ans. Certains évoquent alors l'idée de mettre l'immeuble de la Cure en vente car il coût plus qu'il ne rapporte. Un promoteur pourrait être intéressé pour y faire des logements, et des salles sont disponibles en bibliothèque pour les cours de catéchisme. Le Conseil n'est pas favorable à cette proposition.

D'autres travaux évoqués pour 2013 pourraient être budgétés sur 2014 en raison des dépenses d'investissement déjà élevées pour 2013 : les toits de l'église et de l'ASF, la cour de l'école, le chemin du cimetière.

Concernant les coupures éventuelles d'éclairage public, le plan de financement du SIEA pour le changement des horloges est toujours attendu.

Les contrôles obligatoires des ERP qui jusqu'à présent n'étaient pas réalisés seront effectués à partir de 2013 en fonction de la légalité.

La mise en accessibilité des locaux publics sera étudiée pour 2014, la date butoir étant l'année 2015.

- Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY)

Denis LARDET revient sur la visite du chantier de la salle des fêtes par le Conseil.

Il fait un point sur le projet de cœur village pour les nouvelles conseillères.

- Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL)

Pascale CATHERIN explique au Conseil que des devis ont été demandés pour acheter 4 bancs en béton pour le boulodrome et 2 pour l'ancienne gare.

Concernant le projet de l'Echaly, ce dernier sera remis à l'étude. En effet il a été vu avec le géomètre les différentes parcelles que la commune doit acheter pour régulariser le chemin, sachant que les différents propriétaires des deux côtés du chemin devront se mettre d'accord afin que le chemin reste droit.

Concernant la RD, la bande de roulement que le Conseil général prend en charge devrait être faite en deux tranches. Pour les lampadaires, le SIEA doit faire passer à la Commune les prix proposés.

- Commission Urbanisme :

(Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT)

Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il explique au Conseil que des géomètres sont venus pour effectuer un devis concernant la mise à jour du plan des réseaux au cadastre. La commune devra avoir un plan juste pour le mois de juin, date à laquelle elle doit renseigner un site de déclaration qui permettra aux entreprises de réaliser leurs DICT en ligne. En cas d'accident du à un réseau mal signalé, c'est l'administration en charge de ces réseaux qui sera en faute. En l'occurrence la Commune est responsable pour les réseaux d'assainissement et eaux pluviales.

Informations et questions diverses.

Josiane FEYDEL fait un bilan des relevés du radar pédagogique qui a été posé sur la RD direction Pont de Vaux. Seul 4.6% des véhicules respectent la vitesse de 50 km/h. Et nombreux sont ceux qui dépassent les 70 km/h.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 20 Février 2013

Membres en exercice : 19 – Excusé : Arnaud COULON

Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 16 voix pour et 1 abstention.

1) Modification des Statuts de la CCPB

La CCPB souhaite élargir ses compétences pour la construction, sur la Commune de Replonges, de locaux sociaux destinés à la Croix Rouge et au Secours Catholique.

La CCPB a délibéré en ce sens et a notifié sa délibération à chaque Conseil municipal qui doit se prononcer dans un délai de trois mois, à défaut la décision des communes sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal accepte, à mains levées et à 16 voix pour et une abstention, de modifier la rédaction de l'article n°II-3 des statuts initiaux de la CCPB en prenant en compte la proposition précitée.

Arrivée de Stéphanie BERNARD

2) Contraction d'un emprunt de 1 000 000€ et d'un emprunt de 1 500 000€ pour financer les travaux de la salle des fêtes.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le montant des travaux d'investissement de la salle des fêtes qui sera à payer en 2013, au regard du marché et des devis complémentaires signés, s'élève à plus de 2 500 000€.

La Commune doit donc engager un emprunt d'un montant de 2 500 000€ pour financer ces travaux, les recettes courantes du budget servant à financer les autres investissements de l'année. Après consultation, aucune banque n'accepte de prêter l'intégralité de ce montant. En revanche les sommes suivantes sont proposées :

- le Crédit agricole pour 1 000 000€ répartis en deux emprunts : 800 000€ sur 20 ans, avec échéances annuelles constantes, taux fixe de 4.80%; 200 000€ correspondant à la subvention

attendue de la CCPB sur 1 an, taux fixe de 3.12%, remboursable en anticipé sans frais ; frais de dossier à discuter ;

- la Caisse d'Epargne pour 500 000€ sur 20 ans, avec échéances trimestrielles constantes, taux fixe de 4.75%, frais de dossier de 400€ ;
- le Crédit Foncier en lien avec la Caisse d'Epargne, pour 1 000 000€ sur 20 ans, avec échéances trimestrielles, taux fixe de 4.70%, frais de dossier de 850€ ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à contracter ces emprunts, signer les contrats d'emprunt et tous les documents s'y rapportant, et à débloquent les fonds en temps voulus.

3) Dérogation concernant les rythmes scolaires

Madame le Maire informe le Conseil qu'un décret du 26 janvier 2013 vient modifier les rythmes scolaires, en entérinant le retour à la semaine de 4,5 jours en primaire à la rentrée 2013, avec possibilité de dérogations pour le choix du samedi matin et pour un report à la rentrée 2014. Les communes qui ne souhaiteraient pas appliquer cette réforme en 2013, pour des raisons d'organisation, doivent se déterminer avant fin mars pour demander le report à la rentrée 2014.

Au regard de l'organisation qui est à mettre en place pour occuper les enfants dans les tranches horaires qui seront destinées aux activités, Madame le Maire propose de demander l'instauration de cette réforme sur Manziat seulement en 2014. Cela permettra de réfléchir sur les activités à proposer et sur leur encadrement, de mettre en place un plan éducatif territorial au niveau de la CCPB, et également d'étudier les différentes organisations qui seront mises en place dans les communes pilotes.

Des réunions ont eu lieu avec les enseignants des deux écoles de la Commune début janvier, et la CCPB a également réuni les directeurs d'écoles du territoire. Madame le Maire a assisté à la formation organisée par le CNFPT à Lyon et, avec Denis LARDET et Pascale CATHERIN, à la réunion organisée par l'AMR à Bourg à ce sujet.

La CCPB propose d'élaborer un PET (projet éducatif territorial) qui permet d'obtenir des taux d'encadrement plus souples et de mutualiser les intervenants entre les communes. Un comité de pilotage va être mis sur pieds pour monter ce PET pour décembre 2013 afin de pouvoir le communiquer à la Préfecture et à l'Académie. Il comprendra des élus, des enseignants, des parents d'élèves, des représentants d'associations.

Christian LACROIX explique que l'Etat tente de se débarrasser de l'école sur les Communes avec cette réforme, alors même que les dotations baissent.

Madame le Maire pense qu'il est possible de faire mieux pour les enfants en respectant les rythmes éducatifs. Il ne faut pas forcément instaurer des pauses en fin de journée, mais plutôt en début de matinée et d'après midi, où les enfants sont le moins attentifs. Cela respecterait mieux les rythmes chronobiologiques des enfants.

Christian LACROIX explique que le problème sera de recruter des gens qualifiés pour assurer les activités et qu'au final les enfants resteront le même nombre d'heures à l'école.

Madame le Maire précise que si le temps périscolaire est positionné en fin de journée, il sera tout de même obligatoire d'accueillir les enfants jusqu'à 16h30.

Christian LACROIX précise que les syndicats d'enseignants ont toujours été d'accord pour l'école le samedi matin, ce qui était l'idéal pour les enfants, mais pas pour les parents.

Madame le Maire insiste sur le fait que les activités ont pour but d'améliorer la journée des enfants, et pas forcément de leur apprendre encore plus de choses. Il y a trois moments importants pour les enfants : famille, école, loisirs.

Concernant le PET, des objectifs généraux seront définis par la CCPB. Ensuite la commune devra définir des activités en fonction des locaux, des enseignants, des contraintes locales.

Cette réforme ne concerne que l'enseignement public, et pas les écoles privées, qui peuvent tout de même l'appliquer si elles le souhaitent.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, est d'accord pour que la Commune demande le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Comptes rendus des commissions :

- Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE)

Denis BOYAT fait le point sur la location de la future salle des fêtes. Il précise que la commission ne veut pas trop pénaliser les associations avec des tarifs prohibitifs, mais qu'il faut toutefois prendre en compte le coût des équipements. Les locations pour 4h seront supprimées. Dans la période du 1^{er} octobre au 30 avril un forfait chauffage sera appliqué.

Les prix appliqués aux manziatis seront 2.5 fois ceux appliqués aux associations, et 5 fois pour les extérieurs. Les gratuités annuelles sont maintenues ainsi que les gratuités des assemblées générales. Le jour supplémentaire sera facturé 80% du tarif du 1^{er}.

Un courrier sera envoyé aux associations pour préparer l'inauguration de la salle des fêtes.

- Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD)

Denis BOYAT revient sur le point qui a été fait à Stéphanie BERNARD sur le fonctionnement et les missions de la Commission.

Des articles ont déjà été recensés pour le prochain Manziat infos. Il faudra voir s'il est possible de faire remonter l'état civil avant 1990.

Il fait un point sur les dernières mises à jour du site internet et sur les résultats du questionnaire de satisfaction.

- Commission Bâtiments :

(Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS)

Denis LARDET explique au conseil qu'il a demandé de nombreux devis concernant les vérifications périodiques obligatoires, afin de mettre la commune en règle.

Un devis du SIEA est parvenu concernant la réparation de certains points lumineux de la Commune (candélabres cassés, mâts tordus...). Il faudra se poser la question de savoir s'il faut continuer à amener l'éclairage partout sur la commune ou s'il faut privilégier le renouvellement des points existants. Cependant le renouvellement des coffrets très endommagés qui avait été demandé n'a pas été chiffré, ni le câblage du rond point. Tout cela va donc être revu avec SAFEGE lors de la prochaine réunion sur le terrain.

- Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD)

Denis LARDET annonce que les travaux ont pris un retard de deux semaines en raison du mauvais temps.

La 1^{ere} semaine de mars, deux tables, des chaises, de la vaisselle et une autolaveuse vont être amenées en mairie en démonstration. Les deux frigos qui manquent dans le hall devraient pouvoir être fournis par l'entreprise titulaire du marché, en raison des moins values au marché.

Denis LARDET et Jean LAURENT ont rencontré un géomètre pour la maîtrise d'œuvre concernant l'extension du réseau d'eau usée pour le raccordement à l'égout du gymnase. Ils font ainsi chiffrer les travaux afin de pouvoir demander une subvention.

- Commission Urbanisme :

(Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT)

Denis LARDET annonce au Conseil que tout est calme en ce moment et que la commission associée à Stéphanie BRALLARD va travailler sur une modification du PLU.

Informations et questions diverses.

Madame le Maire revient sur la réunion qui a eu lieu avec la DDT concernant le PPRI (plan de prévention des risques inondation). Le tracé définitif de ce dernier sera présenté en réunion publique le mercredi 3 avril à 20h00. Des plaquettes seront envoyées aux habitants concernés. Les communes d'Asnières et de Vésines seront aussi concernées par cette réunion.

Concernant l'extension des locaux du foot, cela semble pos-

sible. La Commune attend un courrier écrit du responsable de l'unité. Les travaux ne seront de toute manière pas effectués sur les années 2013 ou 2014.

Concernant la step, il est précisé que les réseaux devront être mis en conformité. Il est également précisé que les contraintes de construction en zone non inondable sont valables pour toutes les communes.

Madame le Maire annonce qu'une réunion assainissement aura lieu le 5 mars à 15h avec la DDT, le Satese du Conseil Général et l'Agence de l'eau. Il s'agira de leur expliquer que la Commune est dans une impasse, car en zone non inondable les terrains sont trop près des habitations ou en zone agricole. Avant aura lieu une réunion avec les agriculteurs concernés car leurs terres sont impactées par le projet de nouvelle station.

Une réunion aura lieu avec les riverains de l'Echaly concernant le mauvais état de ce chemin. Il faudra entamer une négociation avec l'ensemble des riverains pour définir le tracé du chemin avant le rachat des parcelles. Mais il faudra également attendre que la station d'épuration soit définitivement positionnée, car selon son emplacement, les réseaux seront à déplacer, donc la route ne pourra pas être faite tout de suite.

Des riverains de Chante Loup sont également venus en Mairie. Les trous de la route seront colmatés, mais les maisons étant situées à la lisière d'un bois, elles ne peuvent attendre une route parfaitement entretenue.

Stéphanie SIMON a été engagée pour effectuer les états des lieux, pour 4h par semaine, à compter du 1^{er} mars. Elle a pris connaissance de l'annonce par le biais du site internet.

Madame le Maire informe alors le Conseil qu'un dégât des eaux a eu lieu dans l'immeuble de la poste. Une soudure a cédé sur un tuyau situé entre les deux appartements le lundi 18 février.

Une vitre a également été cassée à la salle des fêtes lors du bal des conscrits le samedi 16 février, ainsi que d'une vitre au Manziaty, et une voiture a été abîmée. Il faudra réfléchir à la péren-

nité des bals dans la nouvelle salle.

Madame le Maire et Pascale CATHERIN reviennent ensuite sur un problème qui se pose le long de la RD 933. Le portail de Mr DUVERNAY est situé en contrebas du trottoir, et l'entreprise a du incliner ce dernier pour que l'entrée reste accessible. Or désormais les poussettes et fauteuils roulant ne pourront plus passer. Mr DUVERNAY refusant d'abandonner cette entrée, bien qu'il en possède une autre, un passage piéton devra être implanté afin que les piétons continuent leur cheminement de l'autre côté de la route, où le trottoir sera conforme. Madame le Maire précise bien que Mr DUVERNAY a profité que l'entreprise soit sur place pour lui faire monter son mur, mais à ses propres frais. Le mur n'est nullement payé par la commune.

Il faudra également se poser la question de l'instauration d'une redevance au vendeur de pizza. Il avait été délibéré que la Commune ne demanderait pas de droits de place pour le marché, or ce camion ne fait pas partie du marché, et fait désormais concurrence au Manziaty.

Madame le Maire informe la Commune que le résultat du recensement annonce une baisse de la population de 1984 habitants estimée en 2013 à 1939 personnes comptées. Cela pourrait être dû au vieillissement de la population, avec les enfants qui quittent la commune. Pour que la commune soit plus attrayante, il faudrait revoir la règle des 1 100m² pour la construction. Si on choisit de rester à ce seuil, et donc de freiner l'arrivée de nouvelle population, les habitants ne pourront pas demander à la commune des prestations et équipements tels que dans les grandes communes.

Jean LAURENT informe le Conseil que les rosiers ont été replantés sur le rond point samedi. La qualité de la terre y est médiocre, ce qui pourrait expliquer que certains n'aient pas pris. Il précise enfin que les entreprises RPC et SIAC vont être rencontrées par la Commune pour leur présenter les conventions de rejet qui ont été établies.

Tableau des abréviations

AG : Assemblée Générale - **ASF** : Ancienne Salle des Fêtes - **CAO** : Commission d'Appel d'Offres - **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale - **CCPB** : Communauté de Communes du Pays de Bâgé - **CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales - **CIGAC** : Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives - **CLES** : Culture Loisirs Education Sports - **CMP** : Code des Marchés Publics - **CNAS** : Comité National d'Action Sociale - **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale - **CNRA** : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales - **DDT** : Direction Départementale du Territoire - **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement - **DICT** : Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux - **ERP** : Etablissement Recevant du Public - **IRCANTEC** : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques - **MARPA** : Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées - **PET** : Projet Educatif Territorial - **PLU** : Plan Local d'Urbanisme - **PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation - **RD** : Route Départementale - **RPC** : Restauration Pour Collectivités - **SAFEGE** : Société Anonyme Française d'Etude de Gestion et d'Entreprises - **SDIS** : Service Départementale d'Incendie et de Secours - **SIAC** : Spécialités Industrielles Alimentaires et Culinaires - **SIEA** : Syndicat Intercommunal d'Energie & e-communication de l'Ain

Haies bocagères



Comme vous l'avez peut-être déjà remarqué en vous promenant le long du chemin vieux, des plantations de haies bocagères ont été réalisées (toutes sur des terrains communaux), celles-ci faisant suite à celles effectuées l'hiver dernier.

650 mètres linéaires qui ont fait l'objet d'une demande de subvention accordée à hauteur de 80% de la somme totale, les 20% restants étant à la charge de la commune.

Notre région, comme beaucoup d'autres, n'échappe malheureusement pas à l'arrachage des buissons, ce

qui contribue à l'appauvrissement de la faune et de la flore.

Ces quelques plantations permettront, on l'espère, à certaines espèces animales et végétales de trouver refuge dans une zone humide riche en biodiversité.

Sachez que si vous êtes propriétaires, des mesures d'accompagnement et d'aide financière à la plantation sont possibles, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) ou de l'AFAHC (Association Française des Arbres et Haies Champêtres).



Station d'épuration

La commission assainissement s'est réunie le 21 février avec les agriculteurs de Manziat concernés par l'emplacement hors inondation proposé par les services de l'état de la future station d'épuration. Le but était d'une part de les tenir informés du projet à date et d'autre part d'avoir leur ressenti sur cette éventuelle implantation en zone non inondable.

Le 05 mars, une réunion provoquée par la commission assainissement s'est déroulée en présence des services de l'état et de Monsieur Guy BILLOUDET afin de leur exposer notre inquiétude par rapport à l'implantation proposée en terrain agricole. De plus, le surcoût engendré est important et justifie notre préférence pour l'implantation à côté de l'actuelle station.

Suite à cette dernière réunion, la commune doit fournir aux services de l'état les nouvelles estimations des différents projets d'implantation dans le mois de mars afin que la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) puisse de nouveau étudier le dossier en avril et prendre une décision définitive.

Nous espérons que le dossier avancera favorablement par rapport à cette implantation et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce projet.

D'autre part, la Mairie est en cours de négociation avec les industriels de la commune à propos des conventions de rejets qui devraient être mises en place avec ces derniers.

Travaux de la RD933

Fin de la première tranche des travaux sur la RD 933 (des feux à l'arrêt bus)



Les travaux ont pris fin le 14 mars dernier à la grande satisfaction des riverains.

Les trottoirs, pour l'instant encore en concasé, devraient être bitumés tout prochainement dès l'installation des socles et des luminaires par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de communication de l'Ain.

La mise en place des plantations dans les massifs est également terminée. Lavandes, rosiers, potentilles, spirées, millepertuis etc vont embellir le cadre de vie et permettront de faire revivre les espaces tout en confortant le caractère rural du bourg.

La bande de roulement de la voie sera effectuée par le Conseil Général incessamment.

La seconde tranche de travaux (de l'arrêt bus à la sortie de Manziat) démarrera mi-avril par l'enfouissement des réseaux électriques.

L'ensemble des travaux devrait être achevé fin octobre prochain.



A propos de certains aménagements de la RD933

Le trottoir, côté Ouest, accuse une forte déclivité devant une entrée matérialisée par un portail et un portillon, à cause de l'altimétrie du terrain de la maison, bien en dessous du niveau de la route.

Tout à fait conscients de la perturbation engendrée quant à la fluidité de la circulation tout au long de ce trottoir, nous avons fait des propositions d'aménagements différents aux propriétaires.

Ceux-ci ont fait valoir leurs droits à conserver cette en-

trée en l'état et nous n'avons pu, ni légalement, ni matériellement, remédier à cet ennui.

Le trottoir Est, aux normes exigées, permettra la circulation des personnes handicapées.

Toujours au même endroit, la mairie a pris à sa charge, comme elle le devait, le soubassement du mur à hauteur du trottoir; l'élévation du reste du mur a été, bien entendu, à la charge des propriétaires.

Site internet communal

Résultats du questionnaire de satisfaction du site internet
Période de l'enquête : du 1er novembre 2012 au 15 décembre 2012 - Nombre de réponses : 89

Question	Choix	Nb	%	Question	Choix	Nb	%
Votre situation				Votre situation			
Age	Moins de 20 ans	3	3,37%	Catégorie socio	Artisan, commerçant, chef d'ent.	4	4,49%
	Entre 20 et 29 ans	4	4,49%		Professions intermédiaires	4	4,49%
	Entre 30 et 39 ans	26	29,21%		Cadre et cadre supérieur	16	17,98%
	Entre 40 et 49 ans	25	28,09%		Employé	36	40,45%
	Entre 50 et 59 ans	11	12,36%		Ouvrier	2	2,25%
	Entre 60 et 69 ans	16	17,98%		Retraité	21	23,60%
	Entre 70 et 79 ans	4	4,49%		Sans activité professionnelle	6	6,74%
	Plus de 80 ans	0	0,00%	Lieu d'habitation	Manziat	77	86,52%
Sexe	Féminin	44	49,44%		CCPB	3	3,37%
	Masculin	45	50,56%		Ain	3	3,37%
Titre	Particulier	80	89,89%		Autre	6	6,74%
	Professionnel	4	4,49%	Internet à domicile	Oui avec ADSL	77	86,52%
	Représentant d'association	2	2,25%		Oui sans ADSL	10	11,24%
	Autre	3	3,37%		Non	2	2,25%
Vous et le site internet de Manziat				Rubriques du site consultées			
Connaissance du site	Moteur de recherche	24	26,97%	Page d'accueil	Le calendrier	24	26,97%
	Communication interne	47	52,81%		La météo	20	22,47%
	Bouche à oreille	18	20,22%		La gazette	25	28,09%
Fréquentation du site	Première fois	6	6,74%		Les brèves	40	44,94%
	Moins d'une fois par mois	39	43,82%		Les actualités	64	71,91%
	Tous les jours ou presque	8	8,99%		Les informations sur le site internet	29	32,58%
	Au moins une fois par semaine	36	40,45%		Les dernières publications	47	52,81%
Impression générale	Plusieurs fois par jour	0	0,00%	Découvrir Manziat	Situation géographique	9	10,11%
	Très bonne	36	40,45%		Plan du village	20	22,47%
	Bonne	53	59,55%		Tourisme	11	12,36%
	Mauvaise	0	0,00%		Démographie	15	16,85%
La mise à jour	Très mauvaise	0	0,00%		Historique et patrimoine	24	26,97%
	Très satisfaisante	24	26,97%		Communauté de communes	16	17,98%
	Satisfaisante	62	69,66%		Nature	15	16,85%
	Peu satisfaisante	3	3,37%		Album photos	48	53,93%
La navigation est	Pas du tout satisfaisante	0	0,00%		L'historique des actualités	27	30,34%
	Très simple	32	35,96%		La mairie	Mairie informations	52
	Simple	56	62,92%	Conseil Municipal		35	39,33%
	Compliquée	1	1,12%	Elections		8	8,99%
Très compliquée	0	0,00%	Services municipaux	16		17,98%	
Vous utilisez le site pour	Trouver des informations pratiques	56	62,92%	Bulletin municipal annuel		22	24,72%
	Effectuer une démarche administrative	4	4,49%	Manziat Infos – Flash infos		62	69,66%
	Consulter l'actualité de notre commune	77	86,52%	Démarches administratives		13	14,61%
	Vous informer des actions, projets municipaux	51	57,30%	Bibliothèque municipale		22	24,72%
				Police municipale		11	12,36%
				Cimetière	6	6,74%	
Notes d'appréciation (sur 10)				Economie et social	Economie locale	26	29,21%
Notes	Graphisme	7,42	CCAS		11	12,36%	
	Ergonomie	7,72	Services à la personne		9	10,11%	
	Contenu	7,54	Services de santé		12	13,48%	
Questions ouvertes					Services sociaux	7	7,87%
Autres moyens pour échanger avec la Mairie	Lettre d'information électronique	26	29,21%	Enfance et jeunesse	Ecoles	30	33,71%
	Blog	3	3,37%		Restaurant scolaire	26	29,21%
	SMS	4	4,49%		Activités locales pour les jeunes	29	32,58%
	Facebook	2	2,25%	Associations culturelles	30	33,71%	
Observations et commentaires				Vie culturelle et associative	Associations sportives	32	35,96%
► Le but premier du site internet d'informer la population de Manziat sur les actualités de la Mairie correspond bien aux attentes des internautes ► Le nombre de consultations du site et la fréquence sont plus que corrects et confortent la nécessité de notre site internet communal ► Toutes les rubriques présentes sur le site sont consultées donc à conserver et compléter ► Les moins bonnes notes sont données au graphisme mais notre site internet n'est pas un site à but commercial, les notes données sont très encourageantes ► La commission réfléchira à la mise en place d'une communication éventuelle via les adresses électroniques ► Pas de mauvaise note enregistrée sauf 2 ou 3 non commentées					Autres associations	16	17,98%
					Bibliothèque municipale	23	25,84%
					Calendrier des fêtes	40	44,94%
				Informations pratiques	Ordures ménagères	32	35,96%
					Transports	14	15,73%
					Marché	9	10,11%
					Location de salles	34	38,20%
				Annonces	Numéros d'urgence	12	13,48%
					Adresses utiles	28	31,46%
					Annonces légales	24	26,97%
Objets trouvés	35	39,33%					
	Offres d'emploi	16	17,98%				

Conclusion : Les résultats collectés lors de cette enquête sont globalement satisfaisants voire très satisfaisants.

Les membres de la commission communication remercient tous celles et tous ceux qui ont participé à cette enquête ainsi que les personnes qui nous ont transmis leurs encouragements et félicitations. Les réponses apportées nous permettront de faire évoluer le site et de répondre à vos attentes et besoins. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques tout au long de l'année par le biais du formulaire de contact sur le site ou par tout autre moyen à votre convenance.

Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)

Pour protéger les populations des inondations, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) doit être arrêté par le Préfet en concertation avec les maires.

Ce plan repose sur une identification des zones inondables réalisée à partir de l'étude des phénomènes de débordement des rivières lors des plus grandes crues connues (celle de l'année 1840 pour la Saône). Une cartographie des zones à risques est établie. Les zones de stockage de l'eau qui doivent être préservées sont identifiées.

Cet affichage du risque permet de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés : les services de l'Etat, les collectivités et les particuliers.

De plus pour limiter les risques, il faut maîtriser l'urbanisation.

Le PPRI interdit ainsi les constructions nouvelles dans les zones les plus exposées.

Les maires ont donc la charge d'informer préalablement la population.

Réunion publique :

Une réunion d'information commune aux habitants de Manziat, Vésines et Asnières aura lieu :

**le mercredi 03 avril 2013 à 20 heures
à la salle Henri RENAUD**

en présence des services de l'Etat qui répondront à toutes vos interrogations.



Les conscrits 2013



Informations Mairie



Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée :

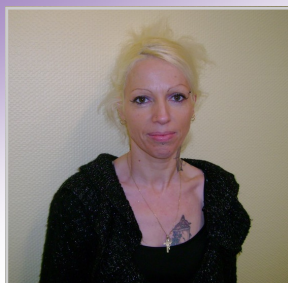
- le vendredi 10 mai 2013 toute la journée
- le vendredi 16 août 2013 toute la journée

Veuillez en prendre bonne note.

Fibre optique

Nous vous rappelons que la fibre optique est maintenant disponible à MANZIAT (sous réserve d'éligibilité). Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet de la commune (www.manziat.fr) ou sur celui du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication à l'adresse suivante : www.reso-liain.fr.

Présentation de Stéphanie SIMON



Afin de faire réaliser les états des lieux lors de la location des salles communales, Madame Stéphanie SIMON a été embauchée par la commune qui lui a proposé un CDD de 4 heures par semaine, pour une durée de 6 mois. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2013.

Pas d'abri bus pour les scolaires : pourquoi ?

Sur la commune, la ligne commerciale de Pont-de-Vaux à Mâcon est desservie par un abri bus positionné à hauteur de la stèle et par un arrêt-bus matérialisé devant la salle Henri Renaud.

C'est le Conseil Général qui a la compétence des transports scolaires et c'est donc lui qui détermine chaque année les itinéraires des bus en fonction des lieux de résidence des collégiens. Ces itinéraires sont donc fluctuants.

La commune ne peut pas se permettre d'investir dans des abris bus pour les scolaires à cause de leur implantation qui ne peut qu'être provisoire ; de plus, les assurances se refusent à couvrir ce type de mobilier urbain fréquemment vandalisé.

Voirie - Route de Chevroux

La canalisation principale amenant à Manziat l'eau potable du château d'eau situé à Chevroux date des années soixante et son remplacement est devenu nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Basse Reyssouze va donc, à notre demande, procéder au renforcement et à l'extension du réseau.

La première tranche de travaux débutera en mai et durera environ deux mois. Elle concerne le tronçon allant des feux jusqu'à la hauteur de la rue Vieille.

Nous remercions les riverains et usagers de leur compréhension pour les désagréments occasionnés durant cette période.

Dates à venir sur le calendrier des fêtes pour le deuxième trimestre 2013

AVRIL	Samedi 06	- Carnaval du Sou des Ecoles Laïques (après-midi)
	Dimanche 07	- Banquet des Anciens (S.H.R.)
	Samedi 13	- Vente de couscous du Football Club à 9 h (Place du marché)
	Dimanche 14	- Vente de gaufres bressanes de l'Amicale des Supporters du FCM le matin (Place du marché)
	Samedi 20	- Concert des juniors de l'Union Musicale (S.H.R.)
	Samedi 27	- Assemblée Générale des Gazafonds

MAI	Mercredi 1er	- Concours de boules 32 doublettes, 3 ^{ème} et 4 ^{ème} division, par poules Challenge Félix VAYER à 8 h
		- Concours de boules 16 doublettes F3 et F4 par poules Coupe de la Société à 8 h
	Mercredi 08	- Commémoration de l'Armistice le matin
	Judi 09	- Fête cantonale des écoles laïques (à Dommartin)
	Vendredi 10	- Don du sang de 9 h 30 à 13 h (S.H.R.)
	Samedi 11	- Tournoi de foot des jeunes organisé par le Football Club (au stade)
	Mardi 14	- Audition des élèves de l'Union Musicale le soir (au local)
	Dimanche 19	- Profession de foi
		- Fête de la Jeanne d'arc
	Lundi 20	- Concours de boules inter-classes ou quartiers ou familles ou sociétés (32 quadrettes avec 2 licenciés maximum. Concours sur la journée avec repas le midi)
	Mercredi 22	- Repas de clôture du Club de l'Amitié (S.H.R.)
	Samedi 25	- Vente de pizzas du Sou des Ecoles le matin (Place du Marché)
		- Concours de pêche inter-sociétaires de la société de pêche Le Goujon
	Dimanche 26	- Pot de l'Amitié du Club des Supporters du FCM (au stade)
	Judi 30	- Concours de boules Vétérans TD Challenge Marius GONOD à 13 h 30
	Vendredi 31	- Audition des élèves de l'harmonie la Jeanne d'Arc à 19 h ouverte au public (S.H.R.)

JUIN	Samedi 1^{er}	- Concert de la chorale De Bouche à Oreille le soir (à l'Eglise)
	Dimanche 02	- Randonnée FLO'wer (Départ de Manziat)
	Vendredi 07	- Assemblée Générale de l'Amicale des Supporters du FCM (S.H.R.)
		- Assemblée Générale du Football Club à 20 h 30 (S.H.R.)
	Samedi 08	- Tournoi amical du Football Club suivi du méchoui (au stade)
	Vendredi 14	- Assemblée Générale de l'Essor Bresse Saône à 20 h (à Feillens)
	Samedi 15	- Vente de gaufres bressanes et de tartes cuites au feu de bois (à l'école Saint-Joseph)
	Dimanche 16	- Fête de fin d'année avec repas et vente de tartes (à l'école Saint-Joseph)
	Vendredi 21	- Tournoi Open 4 ^{ème} série simple hommes et dames (jusqu'au 07 juillet)
	Samedi 22	- Concours de pétanque de l'Essor Bresse Saône à Manziat à 14 h
		- Fête de la musique organisée par l'harmonie la Jeanne d'Arc (Place du 19 mars)
	Dans le mois	- Collecte de papiers de l'école Saint-Joseph

Abréviations :

A.S.F. = Ancienne Salle des Fêtes
S.H.R. = Salle Henri Renaud

Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de MANZIAT et distribué au domicile des habitants de la Commune

Tirage à 850 exemplaires - Le Manziat Infos est téléchargeable sur le site internet de la Commune : <http://www.manziat.fr>

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013 - Réalisation : Mairie de MANZIAT (Ain) Commission Communication

Photos : Mairie de MANZIAT (Ain) - Impression : Comimpress REPLONGES (Ain)